



## Préambule

Nous sommes ravis de pouvoir enfin vous permettre de pratiquer votre sport.

A partir **du 01 juin 2020**, une nouvelle organisation et un nouveau mode de fonctionnement vont être mis en place au sein du Touring Club de France.

Cette organisation respecte les consignes des fiches « sports », édité par le Ministère des Sports. Des règles strictes vont et seront à respecter par tous afin de garantir une pratique sportive solidaire et responsable.

- ✓ **Le planning reste-t-il le même ?**
  - ✓ **Non : Un nouveau planning** de reprises sera mis en place, à compter du 01 juin et ce jusqu'au 30 août (Possibilité d'évolution du planning en fonction du nombre de cavaliers, des directives des Ministères...)
  
- ✓ **Combien de cavalier par reprise ?**
  - ✓ **9** : C'est le nombre maxi de cavaliers par reprise autorisé.
  
- ✓ **Où vais-je monter ?**
  - ✓ **En Carrière** : les aires d'évolutions fermées de murs et couvertes sont interdites. Seule la pratique du sport d'extérieur est autorisée.
  
- ✓ **Comment et Quand puis-je m'inscrire à ma reprise ?**
  - ✓ **Comment** : Par Kavalog ou par téléphone au secrétariat
  - ✓ **Quand** : Les réservations Kavalog ne seront pas ouvertes pour l'ensemble des trois mois. Nous ouvrirons les inscriptions par période de quinze jours à partir du jeudi 28 mai pour les deux premières semaines de juin, et à partir du samedi 13 juin pour la deuxième quinzaine.
  
- ✓ **Combien de fois puis-je monter par semaine ?**
  - ✓ **1 fois** : Afin de permettre à tous de pouvoir monter.
  
- ✓ **Puis-je annuler et reporter mon inscription aux reprises ?**
  - ✓ **Non** : toute inscription non utilisée ne pourra faire l'objet d'aucun report.

*Nous comptons sur vous afin de respecter les règles du protocole et garantir ainsi le bien-être de tous.*



## Protocole sanitaire

### Accès à l'établissement

- ✓ **Qui peut accéder au centre équestre et poney-club ?**
  - L'accès est **exclusivement réservé** aux cavaliers titulaires d'un forfait annuel.
    - ✓ Cavaliers de plus de 12 ans et plus : Pas d'accompagnant
    - ✓ Cavaliers de moins de 12 ans : 1 accompagnant par famille
    - ✓ Cavaliers handicapés ou à mobilités réduites : 1 accompagnant

*Il est précisé que les accompagnateurs ne doivent pas venir avec d'autres enfants même en bas âge.*

*Une fois les enfants déposés, les accompagnateurs devront impérativement sortir du site. Les enfants seront ramenés au portail à l'issue du cours*

- ✓ **Quand puis-je venir au club ?**
  - Je peux venir au club uniquement les jours où j'ai une reprise.
    - ✓ Je suis autorisé à venir 15 minutes avant ma reprise.
    - ✓ Je devrai être reparti 15 minutes après au plus tard.
- ✓ **Quel accès aux cours et aux installations ?**
  - **Respect des horaires :**
    - ✓ Les retards ne pourront être acceptés afin de ne pas désorganiser l'ensemble de la structure.
    - ✓ L'accès aux installations, aires d'évolution, écuries seront fermés en dehors des heures de cours.
- ✓ **Le secrétariat ?**
  - ✓ L'accès au secrétariat se fera par prise de rendez-vous, par téléphone.



## Protocole sanitaire

### Équipement et matériel

- ✓ **Quels sont les équipements de protection que je dois avoir au club ?**
  - **Masques** (suivant les directives du ministère de l'éducation nationale)
    - ✓ Cavaliers de plus de 11 ans et plus : Masque obligatoire de l'entrée à la sortie
    - ✓ Cavaliers de moins de 11 ans : Le masque n'est pas obligatoire mais conseillé
    - ✓ Les accompagnateurs : Masque obligatoire
  - Il est précisé que le masque pourra être enlevé pendant la pratique équestre.**
  - **Gants**
    - ✓ Les cavaliers devront porter des gants d'équitation y compris lors de la pratique équestre.
    - ✓ Les accompagnateurs devront porter des gants.
  
- ✓ **Puis-je utiliser mon matériel équestre personnel ?**
  - ✓ **NON** : l'utilisation de matériel personnel de sellerie est interdite. Les cavaliers devront utiliser **exclusivement le matériel du club** (selles, tapis, filets, enrênements). Ce matériel sera désinfecté par les enseignants après chaque utilisation.
  - ✓ Le club ne fournira pas de matériel de prêt, bombe, cravache, protège dos etc...
  
- ✓ **Puis-je me rendre dans les vestiaires ?**
  - ✓ **NON** : les cavaliers pourront récupérer (s'ils le souhaitent) leur matériel ainsi que leur(s) selle(s), selon un planning de rendez-vous fixé en avance, en une seule fois. **Puis les vestiaires et selleries seront fermés.**
  
- ✓ **Comment s'effectuera la désinfection du matériel ?**
  - ✓ L'ensemble du personnel désinfectera après chaque utilisation l'ensemble du matériel qui aura été utilisé.

**Une personne ne remplissant pas toutes les conditions pour pratiquer l'équitation suivant ce protocole se verra refuser l'accès au cours et la reprise sera perdue. Tout cela afin de vous protéger, de protéger l'ensemble du personnel et les autres cavaliers.**



## Protocole sanitaire

### Organisation du club

- ✓ **Comment cela va-t-il se passer au club ?**
- **L'entrée du club :**
    - ✓ L'entrée se fera par le grand portail blanc
    - ✓ Vous suivrez ensuite le fléchage Centre équestre ou Poney-club
  
  - **L'entrée du Poney –Club :**
    - ✓ Une tente blanche marquera l'entrée de la zone poney
    - ✓ Vous devrez :
      - Remplir et signer un registre attestant de votre bonne santé
      - Vous désinfecter les mains (si vous le souhaitez)
      - Votre enseignant sera présent afin de vous aider et vous orienter
  
  - **L'entrée du Centre équestre :**
    - ✓ Une tente blanche marquera l'entrée de la zone cheval
    - ✓ Vous devrez :
      - Remplir et signer un registre attestant de votre bonne santé
      - Vous désinfecter les mains (si vous le souhaitez)
      - Votre enseignant sera présent afin de vous aider et vous orienter
  
  - **L'attribution des chevaux et poneys :**
    - ✓ Un panneau d'affichage sera mis en place à la sortie des tentes afin que vous puissiez voir votre affectation pour la reprise.
  
  - **La préparation :**
    - ✓ Le cavalier utilisera le matériel de pansage mis à sa disposition
    - ✓ Le matériel équestre (selle et filet) sera mis en place devant chaque box
    - ✓ Le cavalier remettra le matériel là où il l'a trouvé à l'issue du cours (*il sera désinfecté et rangé ensuite par l'enseignant*)
  
  - **La sortie du club :**
    - ✓ La sortie se fera par le grand portail blanc accompagné de son enseignant au plus tard 15 minutes après le cours.



## Récupération des séances d'équitation

### Rattrapage des abonnements

Chaque cavalier aura la possibilité de rattraper l'ensemble des séances courant du 15 mars au 30 juin 2020 soit 15 séances par forfait. Ces récupérations liées à la période de confinement s'ajoutent aux récupérations générées avant le 15 mars que vous pourrez également prendre dans les mêmes conditions que les 'récupérations confinement'.

Dans le cas de plusieurs forfaits (ex : compétition), le nombre de récupération se verra augmenté d'autant.

### Rattrapage des séances

Le planning de rattrapage des séances s'organise ainsi :

- ✓ **Durée de validité des bons de récupération** : j'ai 18 mois (à compter de la date de réouverture) pour rattraper mes séances perdues durant la période de confinement.
  
- ✓ **Comment rattraper mes séances ?**
  - **Les rattrapages s'organisent dans le respect du bien-être de la cavalerie et du rythme de travail des chevaux et poneys.**
  - **Du 01 juin au 30 août 2020** : je peux rattraper mes séances dans les activités qui seront proposées dans cette période : reprises, parrainages et perfectionnements.
  - **A partir du 01 septembre** : Si je suis réinscrit(e), je peux terminer de rattraper mes séances dans le cadre de reprises de mon niveau ou de niveau inférieur.
  
- ✓ **Comment vont se matérialiser mes bons de récupération ?**
  - **La durée de validité des bons de récupération sera prolongée jusqu'au 01 décembre 2021.**
  
- ✓ **Comment s'inscrire aux différentes activités ?**
  - **Pour l'inscription en cours, 1 séance = 1 bon de récupération** : Sur votre espace Kavalog
  - **Pour l'inscription aux semaines de parrainage, une semaine de parrainage = 8 bons de récupération** : en téléphonant à l'accueil et en envoyant une confirmation mail. Le secrétariat déduira donc les récupérations de votre crédit.
  - **Pour les perfectionnements, 1 perfectionnement de deux heures = 2 bons de récupération** : En téléphonant au secrétariat et en envoyant une confirmation par mail.